

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 4 février 2025

Délibération n° 05 - 2025 relative à l'approbation de la charte pour une communication non discriminante

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 26 novembre 2024,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la charte pour une communication non discriminante.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	23	Contre	0	Abstentions	5
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 05/02/2025

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Charte pour une communication non discriminante

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 07 .02 .25

Document mis en ligne le :